



Le 31 mars 2021

M. Francis Scarpaleggia, député
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable
Sixième étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Courriel : ENVI@parl.gc.ca

Objet : Étude sur les plastiques à usage unique

Monsieur,

CKF Incorporated

- Reconnaît l'importance de s'attaquer aux problèmes des plastiques usagés et comprend que l'industrie doit contribuer à la recherche de solutions.
- Partage l'objectif commun de créer une économie circulaire pour les plastiques et de détourner les plastiques des décharges.
- S'engage à travailler avec les gouvernements pour mettre en œuvre un plan novateur et avant-gardiste visant à créer une économie circulaire pour les plastiques par l'amélioration de la conception des produits, l'amélioration des systèmes de récupération et l'augmentation des marchés finaux pour les plastiques de post-consommation.

Au sujet de CKF Incorporated

CKF, une filiale de Scotia Investments Limited, est en activité au Canada depuis 88 ans. Il s'agit d'une entreprise familiale canadienne qui est fière d'offrir une vaste gamme de produits d'emballage et de services alimentaires en fibres de pâte moulée, en mousse de polystyrène expansé (PSE) et en polyéthylène téréphtalate (PET) afin de répondre aux demandes particulières des consommateurs au détail, des exploitants de services alimentaires et de l'industrie de l'emballage en général. CKF est le plus grand fabricant canadien d'assiettes à usage unique, commercialisées sous la marque Royal Chinet. CKF est un chef de file dans une variété d'autres produits en fibres, en mousse PSE et en PET, y compris les boîtes d'œufs, les barquettes à viande, les emballages de fruits et légumes, les barquettes pour aliments, les barquettes à emporter et les contenants.

CKF possède deux usines de fabrication de produits en fibres moulées : l'une est située à Hantsport, en Nouvelle-Écosse, et l'autre à Langley, en Colombie-Britannique. CKF possède également deux usines de fabrication de produits en mousse de polystyrène expansé, soit une à Rexdale, en Ontario, et une autre également à Langley, en Colombie-Britannique. La société fabrique aussi des plateaux de service alimentaire

en PET à Delta, en Colombie-Britannique, et à Rexdale, en Ontario. Au début de la crise actuelle causée par la pandémie de COVID-19, l'usine de Delta (C.-B.) a réagi en transformant ses opérations pour produire des écrans faciaux en PET pour les travailleurs de première ligne.

CKF produit plus de 3 milliards d'unités par année et emploie environ 750 personnes dans tout le pays. Pour en savoir plus sur CKF, consultez www.ckfinc.com.

CKF est membre de la [Division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie \(ACIC\)](#), du [Canada Coalition of the Foodservice Packaging Institute \(FPI\)](#) ainsi que membre associé de la [Responsible Plastic Use Coalition \(RPUC\)](#). Ces associations représentent les leaders canadiens en matière de durabilité de l'industrie des plastiques — un secteur de 35 milliards de dollars qui fournit un emploi direct à plus de 93 000 Canadiens et qui en emploie indirectement plus de 279 000. Selon l'[ECCC — Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada — 2019](#), un tiers des emplois compris dans l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques (au-delà des secteurs de la construction, du transport, des soins médicaux, du textile, de l'agriculture, des produits blancs et des autres plastiques) sont liés aux emballages de plastique!

CKF et pratiques durables

Pour la société CKF, le développement durable n'est pas une option, c'est une responsabilité. La société a d'ailleurs mis au point un programme de développement durable qui repose sur les valeurs suivantes : Meilleure planète, meilleures affaires, meilleure communauté. La société CKF a en outre élaboré des produits respectueux de l'environnement en utilisant des matériaux recyclés dans la mesure du possible et s'est engagée à ce que ses produits d'emballage soient entièrement compostables ou recyclables. La société a ciblé 13 indicateurs de rendement clés (IRC) distincts pour soutenir ses valeurs en matière de développement durable. Ainsi, elle s'est fixé des objectifs pour soutenir le développement durable par la réutilisation des matériaux usés, la conservation de l'eau, la réduction de sa consommation d'énergie, la réduction de ses émissions de GES (par tonne de production), la réduction de ses émissions de GES liées au transport (par tonne de produits expédiés) la réduction des volumes de matériaux d'emballage utilisés, des investissements dans de nouvelles avenues de croissance et d'amélioration technologique ainsi que le renforcement de la mobilisation des employés et des initiatives en matière de santé et de sécurité et d'engagement communautaire.

CKF Incorporated souscrit à une culture de sécurité proactive qui est renforcée et soutenue à tous les échelons de l'entreprise. Les taux d'accidents sont en baisse constante, car toutes les installations de CKF ont pour objectif d'éviter TOUT ACCIDENT. En février 2020, l'installation de Langley, en Colombie-Britannique, a reçu un certificat de reconnaissance en matière de santé et de sécurité de la part de Work Safe BC. En mars 2020, cette installation a également reçu le prix de l'excellence en matière de normes de sécurité au travail de la Manufacturing Safety Alliance of BC.

L'installation de Hantsport (Nouvelle-Écosse) affiche également une longue feuille de route en matière de sécurité et a été reconnue par le Workers' Compensation Board (WCB) de la Nouvelle-Écosse, qui lui a décerné le prix Mainstay pour l'excellence en matière de sécurité en 2009, en 2014 et, plus récemment, en novembre 2020. Il s'agit de la plus haute distinction en matière de sécurité décernée en Nouvelle-Écosse!

De plus, CKF Incorporated et la famille de sociétés Scotia Investment Limited (SIL) possèdent et exploitent des barrages sur les réseaux hydrographiques des rivières Halfway et Sainte-Croix en Nouvelle-Écosse. Les barrages de la rivière Halfway fournissent l'eau de procédé pour les installations et les barrages de la rivière Sainte-Croix servent à produire de l'hydroélectricité « à faible teneur en carbone » pour alimenter ses

installations et le réseau électrique local. Pendant des décennies, nous avons été de bons intendants de ces réseaux hydrographiques en prenant soin des écosystèmes connexes et en veillant à la sécurité des résidents locaux.

Rôle de CKF et de l'industrie du plastique dans l'économie circulaire pour les plastiques

En tant que membre des associations industrielles susmentionnées, la société **CKF Incorporated** s'est engagée à mettre de l'avant des solutions viables pour lutter contre le problème des déchets plastiques et a pris les engagements suivants :

- 100 % des produits d'emballage fabriqués par CKF seront compostables, recyclables ou récupérables d'ici 2030;
- 100 % de tous les emballages en plastique seront réutilisés, recyclés ou récupérés d'ici 2040;
- CKF est membre d'Operation Clean Sweep®, un programme international d'intendance des matières plastiques visant à éliminer les rejets de granulés de plastique des activités industrielles et à éviter qu'ils aboutissent dans les rivières et les océans. CKF appuie la mise en œuvre de ce programme à l'échelle de l'industrie d'ici 2022.

CKF Incorporated reconnaît le rôle important que jouent les plastiques dans notre mode de vie moderne et durable : les emballages alimentaires protecteurs contribuent à garantir l'accès à des produits alimentaires sûrs et sains et jouent un rôle important dans le prolongement de la durée de conservation des produits et la réduction des pertes alimentaires et des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plastiques sont des alliés indispensables dans la poursuite de nos objectifs en matière de changement climatique, qu'il s'agisse de la fabrication d'éoliennes plus légères et plus résistantes, de véhicules plus légers et plus économes en carburant ou de matériaux isolants pour garder nos maisons chaudes.

Approche proposée par le gouvernement fédéral et effets néfastes de celle-ci sur l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques

CKF Incorporated est très préoccupée par les propositions du gouvernement fédéral d'inscrire les « produits manufacturés en plastique » à la *Liste des substances toxiques* de l'*Annexe 1* de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et d'interdire certains produits en plastique. Une telle approche n'accélérera pas la mise en place des solutions nécessaires pour détourner les déchets de plastique des sites d'enfouissement et aura des conséquences négatives sur la croissance et la reprise économique de notre industrie. En outre, elle compromettra notre progression vers une économie circulaire pour les plastiques.

- La LCPE n'est pas le bon outil pour traiter de la gestion des plastiques usés, car elle n'est pas conçue pour réglementer un vaste éventail de produits de consommation. Les plastiques sont des produits inertes. Une inscription sans justification scientifique des plastiques à la *Liste des substances toxiques* brouillerait la ligne de démarcation avec les substances qui sont réellement toxiques et qui sont régies à juste titre par la LCPE.
- Le fait d'inscrire à tort les plastiques sur la *Liste des substances toxiques* et d'interdire les plastiques à usage unique n'aura pas un effet approprié sur l'utilisation des produits en plastique et ne permettra pas de remédier aux lacunes entourant la gestion des plastiques en fin de vie, qui sont attribuables au manque d'infrastructures, à l'absence d'éducation des consommateurs et à l'absence de marchés pour favoriser la réutilisation des plastiques usés.
- Les mesures punitives telles que l'interdiction des produits à usage unique sont contre-productives et

créent une fausse dichotomie. Les gouvernements devraient se concentrer sur l'établissement d'une économie circulaire qui maximise une utilisation efficace des ressources en permettant leur réutilisation continue et en soutenant les objectifs de durabilité et de neutralité carbone. Avec la mise en place d'une économie circulaire, le concept de l'usage unique n'existera plus; notre mentalité et nos pratiques passeront de l'usage unique à la réutilisation.

- Les gouvernements devraient promouvoir l'expansion de la réutilisation, du recyclage et de la récupération, l'intégration et le développement des marchés finaux ainsi que les investissements dans des infrastructures et des projets novateurs de recyclage avancé. L'interdiction des produits à usage unique mine les investissements importants que l'industrie et les gouvernements ont consentis pour développer et améliorer les technologies et les systèmes de recyclage des plastiques et construire une économie circulaire pour les plastiques au Canada. Elle jette un froid sur les investissements futurs dans un secteur que le gouvernement aborde de manière punitive plutôt que dans une perspective d'innovation.
- L'approche de gestion intégrée proposée ne tient pas compte, du point de vue du cycle de vie, des coûts environnementaux des solutions de rechange qui seraient choisies en cas d'interdiction des produits en plastique. Des études ont révélé que le coût environnemental de l'utilisation du plastique dans les biens de consommation est 3,8 fois inférieur à celui des matériaux de substitution lorsqu'ils sont utilisés dans les quantités nécessaires pour remplacer le plastique. Les estimations indiquent que le remplacement du plastique dans les produits de consommation et les emballages par des matériaux qui remplissent la même fonction nécessite presque quatre fois plus de ces autres matériaux, ce qui fait passer les coûts environnementaux de 139 à 533 milliards de dollars américains¹.
- Il serait contre-productif d'interdire tout produit en plastique à usage unique sans avoir effectué une analyse complète du cycle de vie de ces produits, ce qui compromettrait involontairement les efforts en matière de développement durable et de carbone et de lutte contre le changement climatique. Certaines solutions de rechange peuvent s'avérer non durables une fois que l'on a pris en considération l'ensemble des facteurs, y compris les contributions aux émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et d'eau ainsi que d'autres impacts sociaux et environnementaux pendant la production, le transport et la fin de vie. Une analyse du cycle de vie des produits en plastique ferait en sorte que tant les coûts sociétaux des produits en plastique mal gérés que les avantages des plastiques soient évalués et comparés aux autres options et permettrait d'éviter les situations regrettables où des choix sont faits alors que l'empreinte environnementale globale est plus dommageable.
- L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des capacités de recyclage actuelles et futures. Pour de nombreux produits en plastique à usage unique, il existe actuellement des technologies qui permettent de les recycler et de les récupérer, mais les budgets municipaux limités pour les investissements dans les technologies de recyclage, l'absence de marchés finaux et les capacités de tri limitées se traduisent par de faibles taux de recyclage. Les capacités futures offertes par une robotique améliorée pour le tri et les nouvelles technologies de recyclage avancées ouvrent la voie à l'élimination des plastiques usés et à leur réutilisation continue dans l'économie. Ce sont des solutions qui nous aident à atteindre nos objectifs environnementaux tout en stimulant l'innovation et le développement économique. Des technologies émergentes ont ouvert la porte à davantage de possibilités de recyclage avec une efficacité jamais vue auparavant. De nombreuses entreprises au Canada et aux États-Unis investissent dans des processus de recyclage moléculaire/chimique : Green Mantra en Ontario, Pyrowave et Polystyvert au Québec ainsi qu'Agilyx en Oregon, pour n'en citer que quelques-unes. (Pyrowave, Polystyvert et Greenmantra retiennent l'attention au niveau national pour ce qui est du recyclage du polystyrène.)

¹ Trucost. Juillet 2016. *Plastics and Sustainability: A Valuation of Environmental Benefits, Costs, and Opportunities for Continuous Improvement.*

En 2019, American Styrenics (Amsty) a lancé une coentreprise avec Agilyx Corporation — **Regenyx LLC** — pour exploiter la **première installation de recyclage avancé du polystyrène du genre à Tigard**, en Oregon ([AmStyand-Agilyx-Launch-Joint-Venture-Regenyx-LLC](#)). Ce procédé permet de reconvertir les produits de polystyrène usés, quelle que soit leur contamination, en matière première (monomère de styrène) qui peut être utilisée pour fabriquer du polystyrène vierge avec un contenu recyclé illimité pour fabriquer des produits dans tous les secteurs de l'économie sans dégradation de la qualité ou de la valeur. Grâce à cette technologie, le terme « usage unique » n'est plus utilisé pour décrire les articles en polystyrène, qui deviennent recyclables à l'infini — une véritable « **économie circulaire** ».

Cette technologie présente de nombreux avantages pour les ressources en plastique usé :

- 1) élimine les « obstacles problématiques de transformation » que la contamination alimentaire a causés dans les procédés conventionnels de recyclage du polystyrène;
- 2) ajoute de la valeur à la récupération des produits et des emballages en polystyrène;
- 3) renforce les marchés finaux nationaux pour les plastiques recyclés;
- 4) soutient la collecte, l'innovation et la mise à l'échelle de nouvelles technologies afin de fournir des options de récupération des ressources mieux intégrées pour prévenir le gaspillage et la pollution par les plastiques.

Fort du succès de l'installation de recyclage de Tigard, Amsty a également annoncé son intention de construire une installation de recyclage du polystyrène à grande échelle utilisant la technologie Agilyx près de Chicago (Illinois). Cette installation de pointe, d'une capacité de 91 tonnes par jour (100 tonnes par jour), sera opérationnelle en 2023. L'objectif est que tout le polystyrène récupéré au Canada et aux États-Unis soit détourné des décharges et des flux de plastiques usés urbains.

- Ce ne sont là que quelques exemples des solutions apportées par des penseurs novateurs au Canada et en Amérique du Nord. Cela montre également comment l'approche fédérale proposée ne permet pas d'exploiter cette volonté d'innovation et, au contraire, introduit des mesures qui freineront et mineront tous les investissements réalisés à ce jour. Compte tenu de cette innovation, il est difficile de savoir quel objectif est atteint par une approche fédérale qui cherche à interdire des produits qui peuvent déjà être recyclés et pour lesquels les entreprises ont fait d'importants investissements en temps et en argent pour contribuer à l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques.
- Le Canada doit tirer parti de cette technologie du 21^e siècle qui change le monde et qui va à l'encontre du concept selon lequel les produits en polystyrène resteront « difficiles à recycler »! Le Canada doit être un **chef de file en matière de technologie** et de création d'emplois, au lieu de proposer une « interdiction » qui paralyse l'innovation, élimine de précieux emplois bien rémunérés dans toute l'industrie des plastiques et met en péril des entreprises canadiennes de longue date comme CKF. Les nouvelles technologies, y compris les investissements déjà réalisés et en cours de réalisation, doivent être soutenues et les précieuses matières premières sur lesquelles elles comptent ne doivent pas être interdites!

Recommandation 1 : Ne pas utiliser la LCPE pour réglementer un ensemble de produits de consommation comme les « articles manufacturés en plastique ». Le gouvernement devrait plutôt recentrer l'approche sur les investissements et les incitatifs à développer des solutions technologiques et des processus systémiques à l'appui d'une économie circulaire. Dans ce contexte, l'interdiction des produits en plastique à usage unique n'aurait pas besoin d'être incluse dans l'approche de gestion du gouvernement puisque les produits en

plastique seraient conçus pour être recyclables et que l'infrastructure serait en place pour assurer un recyclage et une récupération efficaces.

Recommandation 2 : Le gouvernement devrait produire une évaluation du cycle de vie des produits en plastique à usage unique pour les comparer aux solutions de rechange lorsqu'elles sont utilisées selon les quantités requises pour remplacer le plastique.

Répercussions de l'approche proposée sur la santé

Les plastiques jouent un rôle important dans la protection de la santé des Canadiens et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Ils sont essentiels dans la chaîne d'approvisionnement pour assurer la sécurité et la salubrité des aliments, car ils protègent les aliments contre les contacts humains, les germes et la contamination croisée entre les produits.

Les plastiques permettent également de réduire et de prévenir le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement, un problème de santé publique majeur. Environ un tiers des aliments produits pour la consommation humaine est perdu ou gaspillé dans le monde. Le Toronto Food Policy Council indique que 31 milliards de dollars d'aliments sont gaspillés au Canada chaque année, ce qui représente 40 % des aliments produits au Canada chaque année². Une grande partie de ces déchets alimentaires est comestible et pourrait être redirigée vers des communautés à faible sécurité alimentaire.

Les emballages de plastique réduisent les pertes et les déchets alimentaires en protégeant les produits alimentaires, en prolongeant leur durée de conservation et en encourageant les changements de comportement (p. ex. contrôle des portions, contenants refermables, messages aux consommateurs). Ainsi, la pellicule de plastique permet d'augmenter la durée de conservation des viandes fraîches jusqu'à 21 jours ou plus, tandis que l'emballage sous vide en plastique permet une durée de conservation 10 fois supérieure à celle de la viande emballée en magasin, ce qui entraîne une réduction de 75 % des déchets alimentaires.

Les plastiques sont également très présents dans le secteur de la santé, car ils ne laissent pas passer les germes, ce qui rend les procédures médicales plus simples et plus sûres et prévient la transmission de maladies dans les hôpitaux. Des dispositifs médicaux aux cornées artificielles, des prothèses auditives aux capsules de pilules à libération prolongée, l'innovation dans les plastiques a révolutionné l'industrie médicale. Les plastiques ont également joué un rôle essentiel dans la réaction à la pandémie de COVID-19 — de la production d'équipements de protection individuelle aux emballages et aux seringues utilisées pour administrer les vaccins.

L'approche gouvernementale proposée ne tient pas compte des conséquences qu'aurait l'interdiction des produits en plastique du point de vue de la sécurité alimentaire ou de la sûreté des aliments ni des avantages que jouent les plastiques dans les secteurs de la médecine et des soins de santé pour protéger la santé humaine et prévenir la transmission des maladies. En associant l'utilisation du mot « toxique » aux produits en plastique, elle créera une confusion et une inquiétude chez les consommateurs, sapant la confiance envers les mesures de santé et de sécurité de ces produits hautement réglementés.

² Value Chain Management Centre, décembre 2014. "27 Billion" Revisited: The Cost of Canada's Annual Food Waste. <http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>

Répercussions de l'approche proposée par le gouvernement fédéral sur l'économie de l'industrie des plastiques et l'emploi dans ce secteur

La **société CKF Incorporated** s'inquiète du fait que le gouvernement du Canada n'a pas tenu compte des répercussions économiques qu'ont les interdictions sur le secteur des plastiques ou sur l'économie.

- Le Canada compte plus de 1 900 entreprises du secteur des plastiques qui fournissent des emplois directs à 93 000 personnes. Le secteur des plastiques est une industrie dirigée par des PME; 86 % des fabricants de produits en plastique au Canada sont des entreprises familiales réparties dans tout le pays. Selon les données de Statistique Canada, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie a estimé que la désignation des plastiques à usage unique pourrait s'appliquer à environ un quart — **5,5 à 7,5 milliards de dollars** — des expéditions de produits en plastique du Canada, ce qui représente de **13 000 à 20 000 emplois directs au pays. Le nombre d'emplois indirects varie quant à lui de 26 000 à 40 000.**
- Pour chaque emploi direct perdu dans le secteur des plastiques, deux emplois indirects risquent d'être perdus. Toute évaluation des conséquences économiques élargies de cette approche doit tenir compte des pertes d'emplois directs et indirects.
- Nombre des produits visés sont des produits de tous les jours tels que le matériel d'emballage, les emballages en mousse, les bouteilles et les articles de tous les jours comme les pailles, les bâtonnets, les couverts en plastique, etc. Toute interdiction fédérale de ce type d'articles met en danger les petits producteurs, qui représentent la grande majorité du marché et dont beaucoup n'ont pas la capacité de se consolider ou de pivoter pour s'adapter à de nouvelles gammes de produits, car les investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements peuvent être hors de portée financièrement pour de nombreuses PME.
- En tant que fabricant et fournisseur de mousse de polystyrène expansé (EPS) et de produits de restauration et d'emballage en polyéthylène téréphtalate (PET), CKF risque fort d'être confronté à des difficultés économiques entraînant une perte d'activité et des licenciements. L'interdiction initiale des produits de restauration en mousse de polystyrène réduirait les ventes actuelles de plus de 200 millions d'unités, et d'autres interdictions visant tous les produits en polystyrène mettraient environ 2 milliards d'unités en danger. Cela représente les deux tiers de l'activité actuelle de CKF et pourrait menacer environ cinq cents emplois!
- CKF tenterait évidemment d'atténuer ce risque autant que possible en investissant dans des équipements capables de fabriquer des substrats de remplacement. En fait, CKF a déjà investi plus de 20 millions de dollars au cours des dernières années. Malheureusement, les contraintes de temps ainsi que l'exigence d'un investissement supplémentaire de plusieurs millions de dollars ne manqueraient pas de fragiliser cette activité.
- Au-delà des fabricants de résine, une inscription sur la *Liste des substances toxiques* enverrait également un signal négatif fort aux fabricants et aux recycleurs qui manipulent des matières plastiques. Les incidences et les incertitudes quant à la façon dont cette inscription pourrait affecter la logistique organisationnelle présentent des risques pour les entreprises, qui pourraient être confrontées à des coûts d'exploitation plus élevés tels que : une augmentation de l'assurance responsabilité civile, une augmentation des coûts des relations de travail, les employés cherchant à obtenir une compensation plus élevée pour la manipulation de produits figurant sur la *Liste des substances toxiques*, une augmentation des coûts de transport, des exigences particulières pour l'entreposage et la manutention sur place, la formation des employés ainsi que des coûts d'autorisation et des

complications lors du transport transfrontalier pour répondre à des exigences potentielles en vertu de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.

- L'approche proposée laisse sous-entendre que le gouvernement n'est pas cohérent dans ses priorités : d'une part, il préconise une plus grande durabilité par le biais d'une économie circulaire pour les plastiques et, d'autre part, il met en place des obstacles qui risquent de compromettre les investissements réalisés dans le recyclage.
 - L'inscription à la Liste des substances toxiques pourrait mettre en péril les prêts bancaires pour les investissements des entreprises.
 - Elle soustrait des produits de valeur au système de recyclage du « bac bleu », ce qui en rend la gestion plus coûteuse.
 - Elle caractérise mal un produit rentable et durable qui est utilisé pour atteindre des objectifs de durabilité et entraîne l'utilisation de solutions de rechange plus coûteuses qui pourraient compromettre les objectifs de développement durable.
- De plus, l'ajout de tous les articles de plastique à la Liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE pourrait mettre en péril d'autres aspects de la chaîne d'approvisionnement du plastique, dont le chiffre d'affaires s'élève à 35 milliards de dollars, en particulier les producteurs de résine dont les activités sont importantes en Alberta et en Ontario. Cette inscription enverra un signal négatif fort à l'industrie au moment où elle envisage des investissements futurs. L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec accordent tous la priorité aux investissements dans la chimie et les plastiques dans le cadre de leurs plans de croissance et de relance économiques.
- L'absence de clarté sur l'ampleur selon laquelle l'approche de gestion intégrée proposée continuera à évaluer d'autres articles en plastique crée de l'incertitude quant aux répercussions économiques encore plus larges qu'aura l'approche proposée. Par exemple, le gouvernement n'a pas répondu à la question de savoir si les interdictions proposées porteront sur la vente de ces produits au Canada (tout en permettant la vente aux États-Unis) ou si elles comprendront une interdiction de fabrication et d'exportation. Cette décision a des conséquences importantes sur la capacité d'évaluer l'ampleur des répercussions sur l'économie et l'emploi, car de nombreuses entreprises exportent une grande partie de leur production aux États-Unis.

Recommandation 3 : Avant d'aller de l'avant avec l'approche proposée, le gouvernement devrait effectuer une analyse des répercussions qu'aurait, sur l'économie et les emplois au sein des PME et de l'industrie, l'inscription des plastiques désignés à l'annexe 1 de la LCPE et l'interdiction de certains produits en plastique.

Conclusion

CKF soutient que l'annexe 1 de la LCPE a été conçue pour gérer de façon sécuritaire les substances qui présentent des risques urgents, aigus ou à long terme pour la santé humaine (p. ex., l'amiante). Le fait de regrouper des classes de matériaux particuliers, comme les articles en plastique, dans une catégorie similaire et de les étiqueter comme des substances toxiques — en raison d'une gestion inadéquate de la fin de l'utilisation — est inapproprié et entraînera de nombreuses conséquences négatives imprévues. Nous pensons que l'intervention et la législation fédérale devraient plutôt être axées sur les résultats suivants :

- recentrer l'approche sur les investissements et les incitations à développer des solutions technologiques et des processus systémiques à l'appui d'une économie circulaire. Dans ce contexte,

l'interdiction des produits en plastique à usage unique n'aurait pas besoin d'être incluse dans l'approche de gestion du gouvernement puisque les produits en plastique seraient conçus pour être recyclables et que l'infrastructure serait en place pour assurer un recyclage et une récupération efficaces;

- une infrastructure élargie pour récupérer la valeur de TOUS les plastiques usés, y compris des investissements dans des systèmes avancés de collecte et de tri, des initiatives avancées de recyclage et de récupération des plastiques, y compris le recyclage mécanique et chimique, et la suppression des obstacles réglementaires;
- une approche fondée sur le cycle de vie : nous devons considérer l'ensemble du cycle de vie d'un produit. Si le remplacement du produit en plastique est pire pour l'environnement à long terme, c'est qu'il ne s'agit pas d'une solution viable;
- une étude et une analyse complètes des répercussions sur l'économie et l'emploi pour les PME et l'industrie des plastiques de l'inscription des plastiques à l'annexe 1 de la LCPE et de l'interdiction de certains produits en plastique;
- responsabilité élargie et harmonisée des producteurs : travailler avec les gouvernements provinciaux et l'industrie par l'entremise du CCME afin d'éliminer la confusion entourant ce qui est recyclé; augmenter les taux de collecte; développer les marchés finaux pour le contenu recyclé; réduire les coûts;
- soutien à l'innovation : veiller à ce que TOUS les produits en plastique soient conçus pour être durables, réutilisables, recyclables et récupérables. Le soutien à l'innovation dans le domaine du recyclage chimique doit absolument faire partie de cette démarche. Le Canada doit maintenir les plastiques et leurs avantages dans notre économie, tout en protéger l'environnement;
- collaboration avec les gouvernements provinciaux et les responsables de la Stratégie zéro déchet de plastique du CCME : nous soutenons l'important travail du CCME qui utilise la science et les données pour éviter les conséquences négatives involontaires des interdictions sur le plan environnemental, économique et social.

La LCPE n'est pas le bon outil : La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), en donnant l'impression que les matières plastiques sécuritaires et saines sont toxiques, ne fera que compliquer la tâche du Canada dans l'atteinte de ses objectifs de ZÉRO DÉCHET. Nous avons besoin d'une stratégie qui traite les déchets plastiques de manière particulière et efficace. L'intervention du gouvernement fédéral par le biais de la LCPE (avec des interdictions) n'est pas nécessaire, n'est pas le mécanisme législatif approprié, nuit aux plans provinciaux de récupération des ressources en déchets et sera un obstacle à l'établissement de l'économie circulaire des plastiques.

CKF apprécie cette occasion de faire part de son point de vue au Comité permanent de l'environnement et du développement durable sur les activités du gouvernement fédéral en matière de gestion des plastiques. Elle serait également heureuse d'avoir la possibilité de donner des exposés à l'occasion des prochaines réunions du comité.

La société CKF s'est toujours montrée favorable à une collaboration permanente à tous les échelons de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) et soutient les efforts visant à assurer un avenir plus durable

pour les plastiques au Canada. Elle s'est engagée à éliminer la pollution par les plastiques dans nos cours d'eau, nos océans et notre environnement. Pour ce faire, elle doit viser les meilleurs résultats pour garder la précieuse ressource que sont les matières plastiques hors de l'environnement, mais dans l'économie!

Sincères salutations,



Rick Everest

Directeur, Durabilité

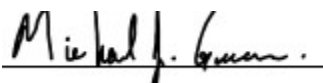
| reverest@ckfinc.com | Tél. : (604) 532-2619. Cell. : (604) 315-0056



CKF inc.

www.ckfinc.com

MEILLEURE PLANÈTE/MEILLEURES AFFAIRES/MEILLEURE COMMUNAUTÉ



Michael Green

Vice-président, Finances et développement

| Mgreen@ckfinc.com | Tél. : (416) 249-2977 Cell.: (416) 997-0606



CKF inc.

www.ckfinc.com



Plastics are a truly sustainable choice.

PLASTIC	ALTERNATIVE
LIGHTWEIGHT FLEXIBLE DURABLE	PLASTIC = 5 ALTERNATIVES = 5555
They are lightweight, flexible and durable materials that help us do more with less.	For consumer goods, the environmental cost of using alternative materials is approximately four times higher than using plastics.

Source: Statista